



APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE JARDINS POTAGERS ET DE VERGERS



Vous avez toujours voulu jardiner ?



En 2023, le Groupe Valophis propose à tous ses locataires la possibilité de mettre en place un jardin potager collectif au sein de leur résidence.

Votre projet doit répondre à quelques critères de bon sens :

- 
- 
- Etre réalisable
 - Avoir lieu dans l'espace vert de la résidence ou dans une parcelle appartenant au Groupe Valophis,
 - Contribuer au bien-être dans la résidence et ne pas générer de nuisances ou de dangers.
- 

Un dossier de candidature est disponible au verso
ou dans votre Espace Accueil Locataires.



Date limite de réception des candidatures
le 30 juin 2023





REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Le Groupe Valophis soutient depuis plusieurs années la création de jardins partagés en pieds d'immeuble de tous âges en Île-de-France ! Cet appel à projets formalise notre souhait de mettre à disposition ces gratifiante, mobilisatrice !

Article 1 : candidats

Les personnes ou collectifs suivants peuvent répondre au présent appel à projets :

- Locataires de Valophis Habitat, Valophis Sarepa ou Valophis La Chaumière,
- Associations, dont amicales de locataires, pouvant assurer le suivi et la gestion d'un jardin partagé sur une résidence du Groupe Valophis.

Article 2 : typologies de projets recevables

Les initiatives visant à créer un espace commun dédié au jardinage qu'il soit vivrier ou non pourront être soutenues. Rentre également dans le spectre de l'appel à projets la promotion du compostage sous toutes ses formes. La propagande politique ou religieuse est interdite au sein de ces espaces. Les vergers et potagers créés seront à but non lucratif.

Article 3 : critères d'acceptabilité des dossiers

Pour être reçus, les projets devront impérativement :

- Mobiliser au moins 8 locataires de la résidence ou d'une résidence voisine rattachée au Groupe Valophis,
- Se dérouler sur l'espace vert de la résidence, dont la surface sera considérée suffisante pour y accueillir un groupe de locataires, et ne générant pas de nuisances pour le voisinage,
- Avoir une intention de pérennité.

Article 4 : réception des dossiers

Le(s) porteur(s) de projet renseignera(ont) le formulaire mis à disposition à l'Espace Accueil Locataire ou en ligne sur le site du Groupe Valophis. Il(s) remettra(ont) ce formulaire : sous format électronique à l'adresse mail suivante : jardins@groupevalophis.fr OU sous format papier à l'adresse suivante : Valophis Habitat, Service DSU, 9 route de Choisy, 94000 Créteil



le. Ce sont en 2022 près d'une trentaine de lieux de jardinage qui font le plaisir de jardiniers amateurs espaces pour que les locataires puissent y développer une activité constructive, exigeante mais aussi

Article 5 : contenu de l'accompagnement

Valophis Habitat propose aux lauréats de l'appel à projets un accompagnement complet vers la création d'un jardin potager de juillet 2023 à avril 2024 :

- Identification de la faisabilité technique,
- Réalisation d'une étude de sols dans le cas d'un projet en pleine terre,
- Organisation de réunions pour réunir un maximum de locataires,
- Aménagement nécessaire selon un budget à définir,
- Fourniture des outils,
- Rédaction d'une convention de mise à disposition entre le(s) porteur(s) de projet et la structure du Groupe Valophis concernée,
- Le cas échéant : atelier d'accompagnement au jardinage la première année.

Article 6 : décision de l'attribution de l'aide au projet

Le Groupe Valophis analysera les projets et notera chacun des critères suivants pour les départager :

- Rédaction complète et exhaustive du formulaire,
- Fourniture de photos de situation,
- Lettre d'intention comportant l'engagement de 8 locataires ou plus (facultatif mais apprécié),
- Faisabilité technique à priori,
- Budget nécessaire à l'aménagement.

Article 7 : budget annuel et conditions exceptionnelles

Un budget annuel est dédié au développement des jardins de pied d'immeuble. Un minimum de 3 projets seront donc sélectionnés chaque année. Les projets supplémentaires seront tributaires du budget global alloué et pourront être décalés d'une année pour leur réalisation. Valophis dédiera un budget de 10 000 € en 2023 pour financer l'implantation des 3 jardins lauréats. Dans le cas où des circonstances exceptionnelles viendraient à empêcher l'une ou l'autre des étapes de déroulement du présent appel à projets, le Groupe Valophis se réserve la possibilité de le décaler dans le temps ou de le rendre caduc.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Adresse de la résidence ou du lieu pressenti (joindre une photo si possible) :

.....



Surface totale approximative :

.....



Nature du jardin envisagé :

une parcelle collective et/ou des parcelles individuelles



Objectifs et motivations :

.....

.....

.....



Travaux d'aménagements à réaliser selon vous :

.....

.....

.....



Nom et coordonnées du porteur de projet :

.....



Noms des locataires futurs jardiniers :

.....

.....

.....

Renvoyez le dossier avant le 30 juin 2023 à l'adresse mail suivante :

Jardins@groupevalophis.fr

ou en format papier à : Valophis Habitat, Service DSU, 9 route de Choisy, 94000 Créteil

Et n'hésitez pas à discuter de votre projet avec votre gardien·ne !